

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II (453/2010) - Europe

ECOBRITE EMULSION

Version : 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ECOBRITE EMULSION
Code du produit : 111190E
Utilisation du produit : Produit de lavage du linge
produit uniquement pour usage professionnel

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Détergent pour le linge. Procédé automatique
Détergent pour le linge. Procédé semi-automatique
Utilisations déconseillées
Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/ Distributeur/ Importateur : ECOLAB Snc
8, rue Rouget de Lisle
FR-92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
FRANCE
Tel +33 (0)1 40 93 93 94
Fax +33 (0)1 40 93 94 98
client.hrc@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Tél centre anti-poison: 03 83 32 36 36 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Producteur/ Distributeur/ Importateur

Numéro de téléphone : 03 26 68 55 11 (24/7)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : C; R35

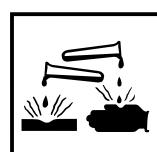
Dangers pour la santé humaine : Provoque de graves brûlures.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R ou des mentions H décrites ci-avant.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, se reporter à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbol(s) de danger :



Indication de danger : Corrosif

Contient du (de la) : hydroxyde de sodium

Date d'édition/Date de révision : 16 Mars 2012

1/12

ECOBRITE EMULSION**SECTION 2: Identification des dangers**

Phrases de risque	: R35- Provoque de graves brûlures.
Conseils de prudence	: S2- Conserver hors de la portée des enfants. S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Non applicable.
--	-------------------

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Hydroxyde de sodium	REACH #: 01-2119457892-27 CE: 215-185-5 CAS: 1310-73-2 Index: 011-002-00-6	5-10	C; R35	Skin Corr. 1A, H314	[1] [2]
Alcool gras éthoxylé =/ C15 et =/5 OE	-	5-10	Xi; R41	Eye Dam. 1, H318	[1]
Alcool ethoxylé	-	3-5	Xn; R22 Xi; R41 N; R50	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	[1]
Phosphonates	REACH #: 01-2119510382-52 CE: 223-267-7 CAS: 3794-83-0	1-5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H décrites ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

ECOBRITE EMULSION**SECTION 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Contact avec les yeux**

- : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation

- : Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

Contact avec la peau

- : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Continuer de rincer pendant 15 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Ingestion

- : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Protection des sauveteurs

- : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé****Contact avec les yeux**

- : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

Inhalation

- : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau

- : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Ingestion

- : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition**Contact avec les yeux**

- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Inhalation

- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux

Contact avec la peau

- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion

- : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Note au médecin traitant**

- : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

Traitements spécifiques

- : Pas de traitement particulier.

ECOBRITE EMULSION**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO₂
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de phosphore
oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour le personnel hors urgence** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour le personnel d'urgence** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- : Aucun danger particulier.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement :** : Diluer avec une grande quantité d'eau. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

ECOBRITE EMULSION**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire.
- Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle** : Il est recommandé au personnel de se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 5 à 40°C (41 à 104°F). Stocker conformément à la réglementation locale.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non applicable.
Solutions spécifiques au secteur industriel : Non applicable.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
hydroxyde de sodium	Ministère du travail (France, 10/2007). VME: 2 mg/m ³ 8 heure(s).

Doses dérivées d'effet

Aucune DNEL disponible.

Concentrations prévues sans effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Date d'édition/Date de révision	: 16 Mars 2012	5/12
---------------------------------	----------------	------

ECOBRITE EMULSION**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Mesures d'hygiène	: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
Protection oculaire/faciale (EN 166)	: Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage
Protection de la peau	
Protection des mains (EN 374)	: 1 - 4 heures : caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile .
Protection corporelle (EN 14605)	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Autre protection cutanée	: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire (EN 143, 14387)	: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
Dangers thermiques	: Non applicable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Emulsion.
Couleur	: Jaune. [Pâle]
Odeur	: Parfumé.
Seuil d'odeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
pH	: 13 à 13.9 [Conc. (% poids / poids): 100%]
Point de fusion/point de congélation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Point d'éclair	: > 100°C Le produit ne favorise pas la combustion.
Vitesse d'évaporation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Durée de combustion	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Vitesse de combustion	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Pression de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.

Date d'édition/Date de révision

: 16 Mars 2012

6/12

ECOBRITE EMULSION**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

Densité de vapeur	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Masse volumique	: 1.16 à 1.23
Solubilité(s)	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Température de décomposition	: Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges.
Viscosité	: Dynamique: 650 mPa·s
Propriétés d'explosivité	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
10.5 Matières incompatibles	: Extrêmement réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides. Non réactif ou compatible avec les matières suivantes : les substances organiques, les métaux, alcalis et l'humidité.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Hydroxyde de sodium	DL50 Cutané DL50 Cutané	Lapin Lapin	1350 mg/kg >2000 mg/kg	- -
Alcool ethoxylé	DL50 Orale	Lapin	500 mg/kg	-
Phosphonates	DL50 Orale	Rat	300 à 500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	990 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

ECOBRITE EMULSION**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
hydroxyde de sodium	Yeux - Faiblement irritant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Yeux - Irritant puissant Peau - Faiblement irritant Peau - Irritant puissant	Lapin Lapin Lapin Lapin Humain Lapin	- - - - - -	400 Micrograms 24 heures 50 Micrograms 1 Percent 0.5 minutes 1 milligrams 24 heures 2 Percent 24 heures 500 milligrams	- - - - - -

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Gravement corrosif pour la peau. Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux : Gravement corrosif pour les yeux. Provoque de graves brûlures.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
rougeur
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur
larmoiement
rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

ECOBRITE EMULSION**SECTION 11: Informations toxicologiques**

Effets potentiels retardés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels retardés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Hydroxyde de sodium	Aiguë CE50 40 mg/L Aiguë CL50 72 mg/L	Daphnie Poisson	48 heures 96 heures
Alcool ethoxylé	Aiguë CE50 0.1 à 1 mg/l Aiguë CE50 0.1 à 1 mg/l Aiguë CL50 1 à 10 mg/l	Algues Daphnie Poisson - Brachydanio rerio	72 heures 48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé : Non déterminé pour le mélange.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non déterminé pour le mélange.

Mobilité : Non déterminé pour le mélange.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

ECOBRITE EMULSION**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou de reduire autant que possible la production de déchets.
 Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Classe de déchet
20 01 29*	détecteurs contenant des substances dangereuses

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou de reduire autant que possible la production de déchets.
 Recycler les déchets d'emballage.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro UN	UN1824	UN1824	UN1824	UN1824
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION	Hydroxyde de sodium en solution
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 	8 	8 	8
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun.	Aucun.	None.	None.

ECOBRITE EMULSION**SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.7 Transport en vrac : Non applicable.
conformément à l'annexe II
de la convention Marpol
73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation****Substances extrêmement préoccupantes**

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.
appliquables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
et préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux

Autres Réglementations UE**Fiche d' information sur les composants en accord avec le règlement detergent 648/2004/CE:**

≥15 - <30% tensio-actif non ionique
<5% tensio-actifs anioniques, phosphonates, polycarboxylates

Contient du (de la) azurant optique
Contient du (de la) parfums

Réglementations nationales**France**

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de bioconcentration CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet DPD = Directive Préparations Dangereuses [1999/45/CE] CE = Commission European mention EUH = mention de danger spécifique CLP IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

Date d'édition/Date de révision

: 16 Mars 2012

11/12

ECOBRITE EMULSION**SECTION 16: Autres informations**

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

VLE = Valeurs limites d'exposition

PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables

CPSE = concentration prédictive sans effet

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

REACH # = Numéro d'enregistrement REACH

tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des mentions H résumées : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] : Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUÈ: ORALE - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE -
Catégorie 1
Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION
OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION
OCULAIRE - Catégorie 2
Skin Corr. 1A, H314 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -
Catégorie 1A
Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -
Catégorie 2

Texte intégral des phrases R abrégées : R22- Nocif en cas d'ingestion.
R35- Provoque de graves brûlures.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : C - Corrosif
Xn - Nocif
Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement

Date d'impression : 16 Mars 2012

Date d'édition/ Date de révision : 16 Mars 2012

Date de la précédente édition : 5 Octobre 2011

Version : 1

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.